



Auch, le 6 février 2015

Betty JEAN DIT TEYSSIER  
Secrétaire départementale

à Madame la Directrice Académique  
des Services de l'Education Nationale  
du Gers

Objet: modalités stage formation des PES "concours exceptionnel" pendant les vacances de février

Madame la Directrice Académique,

Lors du CTA du 19 janvier 2015, le Snuipp-FSU a obtenu l'assurance de Madame la Rectrice que la formation proposée aux professeurs des écoles stagiaires « concours exceptionnel » du 9 au 11 février 2015 ne revêtait pas un caractère obligatoire.

Pour autant, ces stagiaires, en attente de validation, peuvent de ce fait ressentir une certaine pression pour leur participation.

Compte-tenu de la situation personnelle de certains d'entre eux et de leur présence à plein temps dans les classes tout au long de l'année scolaire, nous vous demandons donc d'être attentive à la situation des PES qui seraient dans l'impossibilité de se rendre à ce stage pendant les vacances scolaires.

D'autre part, Mr Pierre, Secrétaire Général du Rectorat, nous a garanti la prise en charge, pour ceux qui s'y rendraient, de leurs frais de déplacement.

Nous vous sollicitons donc afin de nous indiquer les modalités envisagées par vos services afin que les PES puissent obtenir le remboursement de ces frais.

Veillez agréer, Madame la Directrice Académique, l'expression de mes salutations respectueuses.

Copie à Mme l'IEN en charge de la formation initiale